

crises commerciales, soit par suite de l'encombrement qu'engendrent l'émigration constante et la mécanisation progressive du travail. D'où la difficulté de trouver un état " qui paye ".

Mais pour faire un bon choix, il ne suffit pas de l'être dans le nombre cet état " qui paye ", il faut encore se préoccuper des dispositions et des goûts du futur apprenti et en tenir compte, autant que de raison. Comme le meilleur état devient le pire, embrassé à contre-cœur, le plus conforme aux aptitudes de l'aspirant sera aussi pour lui le meilleur. Il y excellera parce qu'il sera dans son élément, et l'on n'aura point à craindre de le voir grossir un jour le nombre des déclassés.

Le métier choisi, reste à choisir l'atelier. Le but principal de l'apprentissage étant l'instruction professionnelle, il est de toute nécessité que le patron soit capable de la donner et qu'il le veuille. Il faut donc s'adresser de préférence à celui qui, à une ample connaissance de son métier, joint le bon vouloir suffisant pour l'enseigner ou le faire enseigner. Il faut aussi viser à ce que l'apprentissage soit complet, quant à la somme de connaissances, d'expérience et de savoir-faire donnée et acquise. Aucun progrès sérieux n'est possible là où l'apprenti tient lieu de domestique, de courantin, de garçon de table ou d'hôtel. Or, un métier appris tant bien que mal sera toujours un mauvais gagne-pain.

Cette première condition — une sérieuse formation professionnelle — que doit offrir l'atelier, pour importante qu'elle soit, n'est point la principale. Il faut que l'atelier soit chrétien ou du moins qu'il ne soit pas hostile à la religion. Autant vaudrait envoyer un enfant en prison, alors qu'il est innocent, que de l'engager là où l'on rit de son innocence, où ses croyances et ses pratiques religieuses seraient